

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 13374 Numéro SIREN : 392 834 792 Nom ou dénomination : A OUISMAN

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 27899

A.OUISMAN
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 33 RUE JOUFFROY D'ABBANS

75017 PARIS
R.C.S : 392834792

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

01 MARS 2024

Sous le N° : 27899

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/01/2021

Le 04/01/2021,
à 10h,

Monsieur JAMES OUISMAN, détenant 250 parts sociales,
Monsieur JEAN MARC OUISMAN, détenant 250 parts sociales,

associés de la société A.OUISMAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur JEAN MARC OUISMAN, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération de la gérance,



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 95 037,50 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020 faisant ressortir un bénéfice de 95 037,50 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 95 037,50 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 37 89,50 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 57 143,00 Euros répartis de la manière suivante :

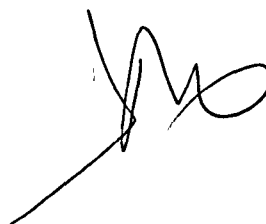
<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	57 143		
30/09/2019	28 571		
30/09/2018	7 141		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 114,29 Euros.

Rappel des dividendes distribués



<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	57 143		
30/09/2019	28 571		
30/09/2018	7 141		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération du gérant qui s'est élevée à 77 434,60€ pour l'exercice 2019/2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

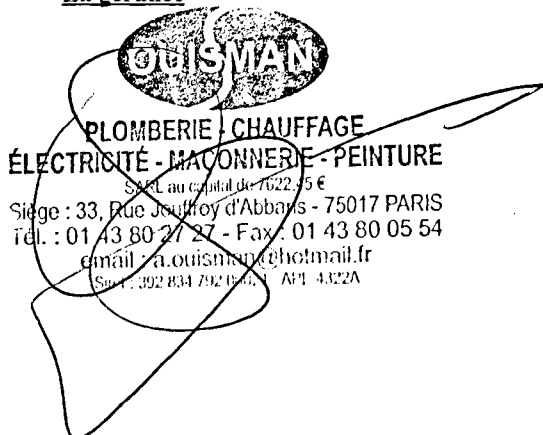
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



A.OUISMAN

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 33 RUE JOUFFROY D'ABBANS

75017 PARIS
R.C.S : 392834792

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **750 236,32** Euros contre **750 190,36** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de dépannages en Plomberie.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **663 676,87** Euros pour l'exercice, contre **749 172,46** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **191 615,49** Euros au 30/09/2020 contre **219 688,53** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **11 430,42** Euros au 30/09/2020 contre **8 636,36** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **283 090,54** Euros au 30/09/2020 contre **335 226,37** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **169 107,20** Euros au 30/09/2020 et **168 727,19** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **8 457,47** Euros au 30/09/2020 contre **15 976,93** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **24 884,28** Euros au 30/09/2020, contre **44 968,16** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **95 037,50** Euros contre un bénéfice de **39 306,06** Euros au titre du précédent exercice.



Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **38 458,14** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **11 425,84** Euros, soit un montant net de **27 032,30** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **27 502,23** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **1 043,00** Euros, contre **843,55** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **380 026,78** Euros, contre **279 791,61** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **277 086,63** Euros, contre **210 620,13** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **133 680,41** Euros contre **102 574,79** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **765 275,09** Euros au 30/09/2020, contre **750 190,36** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **388,42** Euros, soit **106,66 %** pour l'exercice clos le 30/09/2020, contre **-124,59** Euros, soit **-15,72 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **101 598,22** Euros, contre **1 017,90** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2020 fait ressortir un bénéfice de **95 037,50** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

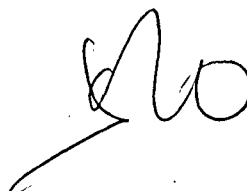
- Au report à nouveau pour un montant de **37 89,50** Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **57 143,00** Euros répartis de la manière suivante, sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	57 143		
30/09/2019	28 571		
30/09/2018	7 141		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de **114.29** Euros.



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	57 143		
30/09/2019	28 571		
30/09/2018	7 141		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

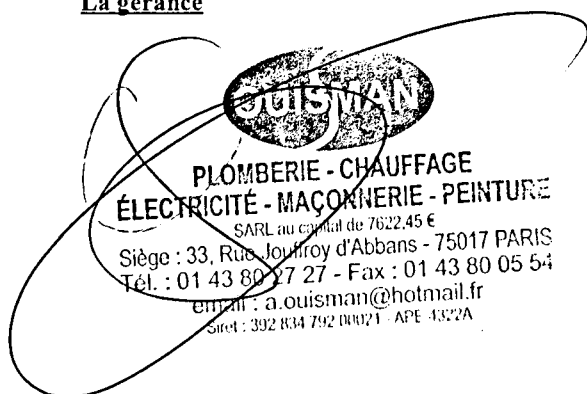
APPROBATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons d'approuver la rémunération de la gérance, qui s'est élevée pour l'exercice 2019-2020 à 77 434,60€ Brute

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 04/01/2021

La gérance



Certifié conforme à l'original le 9 février 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : A. OUISMAN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Adresse de l'entreprise 33 RUE JOUFFROY D'ABBANS 75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

12

Numéro SIRET * 3 9 2 8 3 4 7 9 2 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le	
				31 01 2020	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	423	42
	Fonds commercial (1)	AH	AI	21 000	21 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11 003	1 872
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	400	400
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 718	3 718
TOTAL (II)		BJ	BK	11 426	27 032
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	1 043	1 043
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 500	1 500
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 631	91 656
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 046	8 046
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	278 825	278 825
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 665	2 665
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 631	383 735
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	19 057	410 767
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	400	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		A. OUISMAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	778	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	103	
	Report à nouveau			DH	173 546	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	95 038	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	277 087		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	908	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 844	
	Dettes fiscales et sociales			DY	110 358	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	8 571	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	133 680		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	410 767		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	133 680	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A. OUISMAN				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	364	FB		FC	364	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	749 872	FH		FI	749 872
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	750 236	FK		FL	750 236	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	15 039	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	765 275
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	175	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(199)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	191 615	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 430	
	Salaires et traitements *					FY	283 091	
	Charges sociales (10)					FZ	169 107	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	827	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	7 631			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	663 677
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	101 598	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	101 598	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. OUISMAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	44 274	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	45 608	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	20 723	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	20 723	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	24 884	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	31 445	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	810 883	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	715 845	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	95 038	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	5 846
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

[illegible]